

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DE  
HAUTE NORMANDIE**

---

**SESSION PLÉNIÈRE  
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009**

**AVIS SUR LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES  
INVESTISSEMENTS DANS LES LYCÉES ET ÉTABLISSEMENTS  
DE COMPÉTENCE RÉGIONALE**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Rapporteur : Monsieur Christophe LEROY**

Le Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) est étroitement lié aux travaux du Plan Régional de Développement des Formations qui vise à définir l'évolution de la carte des formations du secteur professionnel. Le Schéma Prévisionnel des Formations permet d'analyser et réguler les changements de cette carte des formations. Le PPI se décline ainsi autour d'opérations de restructurations, correspondant à une phase d'optimisation de la carte des formations et non plus à une phase de création de places.

Le PPI, engagé depuis plusieurs années dans les lycées et les établissements de compétence régionale, arrive à son terme. L'intervention régionale évolue ainsi vers des travaux de gros entretien. En 2010, il s'agit de poursuivre l'effort entamé lors des précédents programmes en continuant la réalisation des différents travaux décidés précédemment et en achevant plusieurs opérations. Le projet d'actualisation 2010 concerne l'adaptation des bâtiments à l'évolution des structures pédagogiques, la restructuration de locaux pour assurer de meilleures conditions de fonctionnement, et la mise aux normes de sécurité.

**Le Conseil Economique et Social Régional émet un avis favorable sur le Programme Prévisionnel des Investissements dans les lycées et établissements de compétence régionale.**